



L'association IPVS est reconnue « d'intérêt général ».

- **Pour les particuliers** : 66% du don ouvre droit à une réduction d'impôt dans la limite de 20% du revenu imposable.
- **Pour les entreprises** : 60% du don ouvre droit à une réduction d'impôt dans la limite de 20 000€ ou de 0.5% du CA ht.

DON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION IPVS

NOM : _____

Prénom : _____

Organisme / entreprise : _____

Adresse postale : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

Tél. : _____

Mail : _____

SIRET (pour les entreprises) : _____

Montant du don : 10€ 20€ 50€ Autre montant : _____ €

- Chèque à l'ordre de *Institut pour la Prévention des Vulnérabilités liées à la santé*
- Virement bancaire (IBAN : FR76 1250 6250 0056 5390 2859 120)
- Par Carte bancaire sur le site Hello Asso

Je souhaite recevoir un reçu fiscal (envoyé automatiquement pour les dons en ligne) :

Pour les particuliers (article 200 du CGI)

Pour les entreprises (articles 238bis du CGI)

Renseignements sur les dons aux associations et organismes d'intérêt général :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F426>

Les informations recueillies sont nécessaires au traitement de votre don. Vous disposez d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre direction : ipvsdirection@gmail.com